

Continental Sarreguemines : les 35 heures enterrées en deux temps

by **Entreprise & Carrières - mercredi, janvier 15, 2014**

<http://correspondances.fr/continental-sarreguemines-les-35-heures-enterrees-en-deux-temps/>

En 2007, puis en 2010, les syndicats de l'usine de pneus Continental de Sarreguemines ont demandé l'organisation d'un référendum pour permettre aux salariés de se prononcer sur une augmentation du temps de travail. Approuvée à deux reprises, la mesure a connu de multiples fluctuations.

Entre 2007 et 2013, la durée du travail à l'usine de pneumatiques Continental de Sarreguemines aura fait l'objet de deux référendums et de trois modifications. Filiale du groupe allemand Continental AG, l'usine mosellane a opéré fin 2007 un premier retour aux 40 heures pour répondre à de nouveaux impératifs de production. Les propositions initiales de la direction, qui visaient à imposer 40 heures de travail payées 35, se sont heurtées à un mouvement de grève. Représentatifs de 80 % des salariés du site, alors au nombre de 1 400, les syndicats CFTC, CFDT, CGT et FO, ont pourtant dû composer avec les arguments de la direction, qui rappelait non sans arrière-pensée les investissements et les embauches réalisés sur le site au cours des cinq dernières années. Elle insistait également sur le précédent de Clairoix, l'autre usine française du groupe, qui avait accepté mi-2007 le retour aux 40 heures moyennant des garanties sur l'emploi jusqu'en 2012.

Les syndicats n'ont pas donné de consigne de vote, tandis que la direction ne ménageait pas ses efforts pour obtenir gain de cause.

Adopté fin 2007 par 75 % des votants, le passage aux 40 heures, assorti d'embauches, d'augmentations de salaire et de l'ouverture de négociations sur la pénibilité, n'a pourtant duré qu'un an. En 2008, l'usine est revenue aux 35 heures dans un climat tendu. Annoncé en mars 2009, le projet de fermeture de l'usine de Clairoix s'est traduit par un report d'une partie de l'activité picarde sur le site mosellan. Continental Sarreguemines a ainsi annoncé un investissement de 100 millions d'euros (chiffre dépassé de moitié au cours des quatre années suivantes, tandis que l'effectif montait 1 800 salariés) et proposé aux salariés le projet Cap 2014 visant à augmenter à la fois la production, les effectifs et la durée du travail. Les syndicats ont une nouvelle fois sollicité un référendum, remporté à 60 % des voix, avant d'engager les négociations.

Créée en 2006, la section syndicale, qui n'avait pas eu voix au chapitre au cours des négociations de 2007, est arrivée en tête aux élections représentatives de 2010 – position qu'elle a perdue en 2013.

Contrat de compétitivité avant la lettre, Cap 2014 a été partiellement remis en cause par la direction, qui est revenue en 2012 à l'organisation du travail antérieure en conservant le principe des 121 heures supplémentaires par an. Dans cette nouvelle configuration, l'accord paraît pérenne. La direction, qui avait largement communiqué en 2007, ne commente plus les résultats obtenus avec Cap 2014. Les syndicats signataires se disent fiers des avancées conquises, notamment en matière salariale. Les deux référendums ont ainsi entériné – et pour partie légitimé – la fin des 35 heures.

